Je Supplie La Compagnie d'avoir La Bonté de faire attention que celle que j'ay eu L'honneur de luy lire en 1750 au Sujet de La nommée Devrués du Port-louis qui S'etoit coupé Le Col quatre ans avant, n'est pas à mépriser vûes Les circonstances prouvées même après Le Décès arrivé trois ans ensuite, puisque dans les exemples qui L'ont précédés il ne S'en est pas trouvé de pareilles.

Celle-cy m'a donné La hardiesse de faire deux bronchotomies par La Seule ponction eu égard au cas pressant, elles ont très bien réussies.

ARC 30 d. 2 n° 49